



PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : le 26 octobre 2017.

Date de convocation du conseil municipal : le 20 octobre 2017.

Lieu du conseil municipal : Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE

Heure du conseil municipal : la séance est ouverte à 20 h 30.

Listes des présents, absents et pouvoirs :

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX (arrivée à 20h50), Jocelyn CIMBER, Martine GIULIANI (arrivée à 20h45), Frédéric MERLY, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Carine RIBEIRO-SAND, Barbara TROUGNAC.

ABSENTS : Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX, Loïc MAHE (procuration à Andrée CARDONA), Jacques RIZZO, Annie SUD.

Nomination de la secrétaire de séance : Madame Andrée CARDONA été nommée secrétaire de séance.

I. A.M.F. 31 : COLLECTE DE FONDS (53/2017)

Monsieur le maire donne lecture du communiqué de presse de l'AMF concernant l'appel à la solidarité nationale suite au passage de l'ouragan IRMA. L'AMF invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer à l'appel au don afin de venir en aide aux populations sinistrées de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Arrivée de Martine GIULIANI à 20h45.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser la somme de 1 000 € à l'Association Départementale de la Martinique et de la Guadeloupe afin de pouvoir aider les victimes d'IRMA.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Barbara	TROUGNAC



II. S.D.E.H.G.

Arrivée de Virginie CAZAUX à 20h50.

- RAPPORT D'ACTIVITE (54/2017)

Monsieur le maire donne lecture du rapport d'activité 2016 du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne et procède à l'examen de son contenu.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2016.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Barbara	TROUGNAC

- TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RD3 (55/2017)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 31 Mars 2017 concernant la mise en place d'un point d'éclairage au milieu du parking, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Récupérer le réseau d'éclairage à partir du candélabre N°91.
- Faire une tranchée jusqu'au support béton existant (environ 55m).
- Confection d'une RAS EP.
- Positionner deux lanternes LED 40w sur le support béton.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	1 471 €
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	5 979 €
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 892 €
	Total	9 342 €

Le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA



Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Barbara	TROUGNAC

**- TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING DERRIERE LA BOULANGERIE
(56/2017)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 20 Janvier 2017 concernant les travaux d'éclairage du RD3, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Déplacement du point lumineux N°100 (rayon de courbure du virage modifié pour giration bus).
- Création de deux points lumineux supplémentaires pour éclairer les futurs passages piétons et/ou abri-bus. Les appareils seront équipés de système à technologie LED 84 Watts.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	2 835 €
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	11 519 €
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	3 645 €
<hr/>		
	Total	17 999 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Barbara	TROUGNAC



III. ACHAT DE LA PARCELLE C 915 (57/2017)

Monsieur MONTAUT Gérard a sollicité la commune pour la vente de la parcelle cadastrée C 915. Monsieur le Maire présente le plan de la parcelle d'une contenance de 3805 m². Le prix d'achat de cette parcelle a été fixé à la somme de 3 500 €.

Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreur et demande son avis au conseil municipal. Barbara TROUGNAC demande quel est l'intérêt d'acheter. Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agirait d'inscrire ce terrain en réserve foncière pour pouvoir faire des échanges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide vouloir se porter acquéreur de la parcelle cadastrée C915 au prix de 3 500.00 €.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Barbara	TROUGNAC

IV. ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE : RECRUTEMENT SERVICE TECHNIQUE (58/2017)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, Monsieur le maire propose de procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent des services techniques pour une période de 6 mois allant du 06 novembre 2017 au 06 mai 2018 inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'agent des services techniques à temps complet.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND



V. **CENTRE DE GESTION : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ASSURANCE (59/2017)**

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel.

Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes attribués par ses instances et relatif à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation. L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrivant à leur terme le 31 décembre 2018, le CDG31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2019.

Le CDG31 propose donc aux employeurs territoriaux de le mandater dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence. Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la structure publique territoriale sera alors dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et pourra bénéficier de la mutualisation des résultats, des services de gestion du contrat, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité de participer à la mise en concurrence organisée par le CDG31 visant à la mise en place de contrats groupe d'assurance statutaire pour la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC et de donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une procédure de mise en concurrence correspondante.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Barbara	TROUGNAC

VI. **MURETAIN AGGLO : C.L.E.C.T. (60/2017)**

Vu le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges lors de la réunion du 20 septembre 2017 et transmis par le Muretain Agglo le 25 septembre 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ledit rapport. L'A.C. de la commune s'élève à 147 825 € avec une baisse de 1813 € suite à l'augmentation de la part intercommunalité des taxes foncières qui a été répercutée sur l'attribution de compensation de chaque commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

**Nom des votants :**

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Barbara	TROUGNAC

VII. REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P) (61/2017)

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le R.I.F.S.E.E.P. et d'en déterminer les critères d'attribution :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné ainsi qu'aux agents contractuels de droit public, au terme des six premiers mois de présence continue dans la collectivité.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- rédacteurs territoriaux ;
- adjoints administratifs territoriaux ;
- adjoints techniques territoriaux

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.), qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) tel que présenté ci-dessus.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO



Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Barbara	TROUGNAC

VIII. BAIL A CORPS PARFAIT (62/2017)

Monsieur le maire indique que Madame Pauline SAINTIGNAN nous a signifié l'arrêt de son activité.

Le bail de location du local commercial stipulant un préavis de 6 mois avant résiliation, Madame SAINTIGNAN restait donc redevable de ses loyers jusqu'au 13 décembre 2017.

Néanmoins, la commune ayant peut être retrouvé un repreneur, Monsieur le Maire propose de faire grâce à Madame SAINTIGNAN des loyers de novembre et décembre 2017 représentant environ la somme de 430.71 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la proposition de Monsieur le maire.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Barbara	TROUGNAC

IX. QUESTIONS DIVERSES

1 – Altercation de voisinage : Carine RIBEIRO-SAND indique avoir eu une altercation de voisinage au sujet d'une cabane fabriquée par les enfants avec du bois provenant de la propriété voisine.

2 – Cérémonie du 11 novembre : le dépôt de gerbe se déroulera samedi à 12h00.

3 – Transports : la convention TISSEO n'a pas été signée dans les temps, aussi, le trafic commencera en janvier et non en septembre avec 6 allers retours par jour.

4 – Transports suite aux travaux : Virginie CAZAUX demande à quel arrêt les enfants prendront le bus scolaire à la rentrée. L'arrêt sera celui situé à côté de l'église. Une information sera mise sur le site internet de la commune.

5 – Maison civile et associative : les travaux seront achevés dans un mois sachant que des travaux supplémentaires ont été rajoutés (électricité, peinture). Il manque par ailleurs la rampe d'accessibilité handicapé.

6 – Un étudiant en histoire réalise actuellement une thèse sur la commune.



7 – Voirie :

- Route de Saint Lys : un devis sera réalisé pour l'aménagement de la fin de route (trottoirs et caniveaux). Le panneau d'entrée d'agglomération sera déplacé afin de faire ralentir les véhicules.
- Route de Muret : il sera étudié la possibilité de mettre des ralentisseurs d'un seul côté de la chaussée (sur la descente).
- Route de Rieumes : Virginie CAZAUX indique qu'il serait souhaitable de créer un passage piéton marqué. Le maire indique que celui-ci sera réalisé après les travaux du centre du village.
- Chemin Notre Dame : de la terre avait été rajoutée car les voitures se croisaient difficilement. Mais celle-ci s'est déjà affaissée.
- Centre du village : la limitation à 30 km/h au centre du village permet à tous piétons de pouvoir traverser en dehors des passages cloutés.
- Des bornes électriques sont désormais en fonction pour l'alimentation des véhicules électriques sur le parking à côté de la boulangerie.
- Martine GIULIANI indique que l'hyperloop est en test sur Francazal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 31.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
GIULIANI	Martine	
PACHECO	Jérôme	
PAVAN	Jean-Pierre	
MERLY	Frédéric	
RIBEIRO-SAND	Carine	
TROUGNAC	Barbara	